

EPARGNER

DANS LES

COMPTES À TERME (CAT)



Les comptes à terme (CAT) permettent de placer des liquidités sans risque (le capital est garanti) sur une période et à un taux connus dès la souscription.

Parfois appelé « dépôt à terme », c'est un placement à court et moyen terme. Plus la durée du placement est longue, plus le taux de rémunération sera élevé.

Le CAT ne supporte pas de frais de fonctionnement.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Ce placement se fait en un versement unique, sans possibilité d'effectuer par la suite de nouveaux dépôts. De même, tout retrait, même partiel en cours de vie du CAT, entraîne automatiquement sa clôture voire des pénalités financières. Il est possible d'ouvrir plusieurs CAT dans plusieurs banques.

Le taux de rémunération est établi par rapport aux taux monétaires. Il peut être fixe ou progressif. Les CAT à taux fixe sont les plus courants. Ils garantissent un niveau de rémunération fixé sur une période donnée. Avec les CAT à taux progressif, le taux augmente avec le temps, et progresse suivant les conditions prédéfinies dès le départ, tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans. Il existe aussi des CAT à taux variable, le taux est alors indexé sur un taux de marché ou un indice de référence.

La durée d'un CAT est de 1 mois minimum, elle peut être de plusieurs mois, voire de quelques années. Durant cette période, l'argent est bloqué. Les intérêts sont soumis en totalité à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux (prélèvement forfaitaire unique de 30 %).



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Comparez les CAT proposés par différentes banques. Les rémunérations offertes et les pénalités de sortie anticipée sont très variables d'un établissement à l'autre.
- Prenez connaissance de la fiscalité à laquelle vous serez soumis.
- Soyez sûr de ne pas avoir besoin de votre épargne avant l'échéance du CAT.
- Informez-vous sur les tendances d'évolution des taux et sur la possibilité de négocier la rémunération.



LES POINTS À SURVEILLER

- Votre épargne a vocation à rester bloquée durant toute la durée du placement.
- En cas de retrait avant l'échéance, des pénalités parfois très élevées peuvent être appliquées.
- Tout retrait anticipé entraîne automatiquement la clôture du compte.
- Si les fonds sont retirés avant la fin du premier mois, aucune rémunération n'est due.
- Le placement s'effectue en une seule fois : aucun versement ultérieur n'est possible.
- Le taux de rémunération affiché est un taux brut (il ne prend en compte ni la fiscalité ni l'inflation).



En partenariat avec



• POUR EN SAVOIR PLUS

Pour simuler l'évolution de votre épargne, utilisez les calculateurs de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Consultez la fiche « Comprendre le vrai rendement d'un placement ».

• UNE QUESTION ?

Contactez Assurance Banque Epargne Info Service au 34 14 (prix d'un appel local).